

2007-2010

SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU SCCCUL LE MERCREDI 27 JUIN 2007



Photo : Marc Robitaille

SOMMAIRE

- 2 Chronique du CRT
- 3 Forum social québécois
- 4 5^e congrès de l'internationale de l'éducation
- 7 Journée mondiale des enseignants
- 8 Guide à l'usage des chargés de cours

La signature de la convention collective du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval, SCCCUL, s'est effectuée le mercredi 27 juin 2007, au cours d'une rencontre dans les bureaux du Vice-rectorat aux ressources humaines, VRRH. Sur cette photo, de gauche à droite :

PREMIÈRE RANGÉE: Hélène Bois, vice-présidente aux relations du travail et membre du comité de négociation du SCCCUL, Martin Courval, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval, SCCCUL et

porte-parole syndical à la table de négociation, Lise Darveau-Fournier, vice-rectrice aux ressources humaines, VRRH de l'Université Laval et Jacques Mathieu, adjoint à la vice-rectrice VRRH et porte-parole patronal à la table de négociation.

DEUXIÈME RANGÉE: Pierre-Charles Tremblay, secrétaire général du SCCCUL, Vincent Fauque et Marie-Josée Verreault, membres du comité de négociation du SCCCUL, Michel Gendron, directeur du Département de finance et assurance, Jacques Martinette, conseiller en gestion des ressources humaines et en relations de travail, VRRH, Diane Crépin conseillère en gestion des ressources humaines et en relations de travail, VRRH et Yves Marcoux, adjoint à la vice-rectrice, VRRH, membres du comité patronal de négociation de l'Université Laval.

À VOTRE AGENDA

Le vendredi 21 septembre 2007

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La réunion statutaire de l'Assemblée générale aura lieu le vendredi 21 septembre 2007 à l'Amphithéâtre Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins (salle 2530), de 15h30 à 18h.

CHRONIQUE DU CRT

LE COMITÉ DE RELATIONS DU TRAVAIL

Le Comité de relations du travail est composé de la Vice-présidente aux relations du travail (Hélène Bois) et des agentes de relations du travail (Mireille Boisvert, Aline Pageau Lauzière et Marie-Josée Verreault). On se plaît à dire que ce comité constitue l'âme du Syndicat et plus spécifiquement, le lieu d'accueil pour les membres.

Au quotidien, les agentes de relations du travail sont les personnes avec qui les chargés de cours établissent un premier contact. Elles voient à recevoir les personnes, à analyser avec elles les problèmes particuliers et à trouver les solutions les plus adéquates et ce, en respect de la convention collective en vigueur.

Les problèmes les plus courants sont étroitement liés à la convention collective: fonctions des chargés de cours, rémunération, profils d'engagement, classement, attribution, engagement, période d'essai, perfectionnement, évaluation et congés divers. Tous ces aspects constituent le travail du comité.

Après avoir discuté avec les personnes et les avoir rencontrées, nous préparons les dossiers et discutons avec nos vis-à-vis patronaux. Nous déposons les griefs qui s'imposent et présentons ceux-ci en comité paritaire de griefs. Ce dernier comité, composé de trois représentants syndicaux et de trois représentants patronaux, discute des griefs soumis et notre rôle est de défendre le mieux possible chacun des dossiers. Quand ces griefs sont portés à l'arbitrage, nous préparons les dossiers d'arbitrage. Toutes ces étapes de travail sont réalisées en étroite collaboration avec la personne conseillère syndicale de la FNEEQ/CSN.

Nous vous invitons à communiquer avec nous rapidement si vous avez des interrogations ou si vous faites face à des situations inhabituelles. Grâce à vous, nos interventions peuvent être mieux ciblées. Le Syndicat, c'est une affaire de fraternité, disait un collègue, et avec votre collaboration, nous pouvons mieux vous servir et nous servir tous, collectivement.

LES MEMBRES DU CRT

BOURSE PERSÉVÉRANCE



Lors du traditionnel *Rendez-Vous Laval* qui avait lieu les 4 et 5 septembre 2007, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) a procédé au tirage de la bourse *Persévérance* que le syndicat remet chaque année à un-e étudiant-e de premier cycle, inscrit-e à plein temps à la session d'automne et qui poursuit ses études à la session d'hiver.

Sur cette photo le trésorier du SCCCUL, Gilles Fontaine a tiré le billet gagnant parmi des centaines d'inscriptions. Le gagnant est Christian Langevin, étudiant à la Faculté de Théologie. La bourse *Persévérance* consiste à rembourser à l'étudiant gagnant les frais de scolarité de la session d'hiver, jusqu'à concurrence de 1 500 \$.

Photo: Alain de Bonville

Expresso

Volume XII, numéro 1 – Septembre 2007

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc. (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination: Nicole Blouin
Comité de rédaction: Nicole Blouin, Claude Brochu, Puma Freytag
Textes: Marie Blais, Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Marthe Deschesnes, Aline Pageau Lauzière, Claude Rioux, Laval Rioux et Marie-Josée Verreault
Révision: Claude Brochu
Infographie: Pouliot Guay graphistes

SCCCUL

Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3304
Cité universitaire
Québec (Québec)
G1K 7P4
Téléphone: (418) 656-2202
Télécopieur: (418) 656-3186
Courriel: scccul@scccul.ulaval.ca
www.ulaval.ca/scccul

Plus de 5000 personnes ont participé au premier Forum social québécois qui a eu lieu à l'UQÀM du 23 au 26 août. Le FSQ a permis la tenue de plus de 400 activités dont quatre grandes conférences qui ont attiré 1 500 personnes.

Ce grand rassemblement québécois se voulait un espace de réflexion, d'échanges, de ralliement et un lieu de sensibilisation aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques, éthiques, politiques et culturels de notre temps. Le FSQ s'inscrit dans la foulée des résistances exprimées partout dans le monde par les mouvements sociaux qui s'opposent à la domination du modèle économique néolibéral. Ainsi les mouvements communautaires, syndicaux, féministes, écologistes, étudiants, autochtones et autres militants-es de tous les horizons ont travaillé à affirmer leur solidarité de poursuivre des actions en commun.

Les activités du FSQ ont débuté le 23 août, en soirée, par un grand spectacle, qui a ensuite laissé place à deux jours de débats, de conférences, d'ateliers de discussion, d'échanges informels et de performances artistiques socialement engagées. Le 26 août, en matinée, une assemblée des mouvements sociaux a permis d'élaborer une déclaration collective et un calendrier d'actions concertées. Cette journée s'est terminée par une grande marche de 2 000 personnes dans les rues de Montréal.

Avenir de l'enseignement supérieur : l'impact de la présence du privé dans les universités

Le vendredi 24 août, dans le cadre de sa participation à l'atelier sur l'avenir de l'enseignement supérieur, Marie Blais, vice-présidente de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ/CSN) a mis en relief la montée du secteur privé dans les universités québécoises. À l'aide d'une étude portant sur la privatisation déguisée dans le secteur éducatif, rapport présenté lors du dernier congrès de l'Internationale de l'Éducation, elle a souligné que Ball et Youdell différencient la privatisation « endogène » dans l'éducation qui se manifeste par l'importation de méthodes de gestion, de valeurs, de concepts issus de l'entreprise privée, de la privatisation « exogène » de l'éducation, soit l'introduction du secteur privé par le biais notamment des PPP, de la sous-traitance ou de la philanthropie.

La vice-présidente de la FNEEQ a notamment fait ressortir qu'en plus de remodeler le rôle de l'État, ces différentes formes de privatisation modifient la gouvernance des établissements, l'organisation des services éducatifs, les conditions d'enseignement, le rôle des acteurs (dirigeants, enseignants, étudiants, syndicats) mais surtout remettent en cause les valeurs prévalant dans les établissements. Une nouvelle vision de l'éducation apparaît : celle-ci n'est plus considérée comme un bien public qui profite à la société dans son ensemble mais comme un produit de consommation profitant à un individu.

Michèle Beaudoin, vice-présidente de la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) et coordonnatrice au Décanat des études de l'Université du Québec en Outaouais, Michel Jacques, vice-président aux affaires universitaires de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Pierre Hébert, vice-président de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'Université (FQPPU) et professeur à l'Université de Sherbrooke et Cécile Sabourin, présidente de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) et professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue étaient les autres participants à cet atelier animé par Denis Sylvain, président de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

Lutte pour la gratuité scolaire

Au nombre des dizaines de propositions formulées pendant le FSQ mentionnons l'appel aux mouvements sociaux par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) pour qu'ils se joignent à la lutte pour la gratuité scolaire et aux actions à venir.

NICOLE BLOUIN

CHAPEAU

Julie Mélançon

Le prix de la meilleure thèse de doctorat en éducation, d'une valeur de 1 000\$ a été attribué à Julie Mélançon, chargée de cours en sciences de l'Éducation, pour sa thèse intitulée *Théorie de l'esprit, habiletés langagières et acquisition de la littératie, de la maternelle à la première année du primaire*. Ce prix est attribué par l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ).

Charles Lessard

Charles Lessard, chargé de cours à l'École des arts visuels a reçu le prix Zénith 2007, dans la catégorie Édition de prestige, pour le dictionnaire illustré *Noms et lieux du Québec*. Les prix Zénith visent à récompenser les meilleures communications gouvernementales et ont été créés par le Forum des responsables des communications du gouvernement du Québec.

L'Internationale de l'Éducation a tenu son cinquième Congrès mondial triennal à Berlin, en Allemagne, du 22 au 26 juillet 2007 sous le thème « Éducateurs – S'unir pour une éducation de qualité et une justice sociale ».



Première rangée : David Tacium, Cégep Édouard-Montpetit, Laval Rioux, chargé de cours à l'Université de Montréal, Wedad Antonius, Cégep Édouard-Montpetit.

Deuxième rangée : Claude Vaillancourt, Collège André-Grasset, Madeleine Ferland, Cégep Montmorency, Ronald Cameron, président et Marie Blais, 1^{re} vice-présidente FNEEQ/CSN, France Désaulniers, conseillère aux communications CSN, Nicole Blouin, chargée de cours à l'Université Laval, Jean Trudelle, 2^e vice-président, FNEEQ/CSN.

Plusieurs délégués étaient absents au moment de la prise de la photo, dont Francis Lagacé, chargé de cours à l'Université de Montréal.

Le Congrès mondial se réunit tous les trois ans afin d'adopter des politiques et approuver des programmes, le budget et autres rapports. Il a pour mission d'élire le Bureau restreint ainsi que le Bureau exécutif pour les trois années à venir. Il détermine également les taux des cotisations. Il offre principalement aux représentants des organisations membres du monde entier l'opportunité de se rencontrer et de discuter des questions majeures concernant leur organisation.

La chorale d'Oxfam des Pays-Bas (Novib) a ouvert le Congrès en chantant « Le Requiem de la pauvreté », dont les paroles font écho au thème du congrès *Éducateurs : s'unir pour une éducation de qualité et une justice sociale*. Puis, le président de la République allemande, Horst Köhler, a chaleureusement salué les délégués et souligné l'importance de l'éducation et de la profession enseignante.

Le président de l'Internationale de l'Éducation, Thulas Nxesi, a ensuite lu le discours d'ouverture du congrès. Un message du secrétaire général des Nations unies, Ban ki Moon, a été transmis aux délégués. Des représentants de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Confédération syndicale internationale (CSI) et d'organisations allemandes ont aussi pris la parole.

Lors de cette première journée d'ouverture, le Secrétaire Général Fred van Leeuwen a annoncé les progrès atteints suite à la mise en œuvre des objectifs et des activités de l'IE depuis le précédent congrès à Porto Alegre en 2004.

Il a défini par la mission de l'Internationale de l'Éducation de « construire un monde meilleur pour la jeune génération qui s'en remet à nous pour avoir espoir en l'avenir ».

Ce rapport a donné lieu à de multiples interventions qui ont mis en évidence le travail que fait l'IE un peu partout dans le monde. Les mille sept cents délégués de 168 pays ont par la suite été invités à prendre part aux travaux d'une quarantaine d'ateliers.

Trois membres du comité exécutif de la FNEEQ, le président, Ronald Cameron et les vice-présidents, Marie Blais et Jean Trudelle, ainsi qu'une douzaine d'enseignantes et enseignants de cégeps, des universités et d'établissements privés participaient à ce congrès.

Même si un certain nombre de propositions ont été référées au Bureau exécutif, la délégation officielle de la FNEEQ, qui a vu la plupart de ses amendements et de ses positions reprises par le congrès, est très satisfaite du résultat. Ce dernier est selon le président Ronald Cameron, le produit d'un travail qui a commencé bien avant le congrès, complété par de nombreuses réunions de concertation, en marge des débats officiels. La présence soutenue de plusieurs personnes observatrices en provenance de la FNEEQ a constitué pour la délégation, un support précieux et apprécié.

Un rapport complet et exhaustif du congrès sera fait lors du Conseil fédéral de la FNEEQ de décembre prochain.

RENCONTRE DES DÉLÉGUÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU 5^e CONGRÈS DE L'IE

Prof à l'université, un travail de plus en plus précaire

Au cours du dernier mandat, l'Internationale de l'éducation a activement travaillé pour que le secteur de l'éducation soit exclu des accords internationaux sur le commerce des services (AGCS). Les représentants de plusieurs organisations syndicales n'ont pas caché leurs inquiétudes. Le secteur privé a accru sa présence dans l'enseignement supérieur. Dans plusieurs pays, les gouvernements ont augmenté de manière significative la part du financement privé et imposé des droits de scolarité plus élevés. Les organisations syndicales de l'Internationale de l'éducation ont donc convenu de travailler plus étroitement avec les associations étudiantes. Au Québec, mentionnons que nous n'avons pas attendu ce mot d'ordre pour mettre en œuvre des actions communes!

Plusieurs délégués à la rencontre ont dit aussi constater une forte tendance des universités à précariser le travail des enseignantes et des enseignants. À ce propos, l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) a soumis au congrès une proposition pour améliorer les conditions de travail précaire du personnel enseignant universitaire. La FNEEQ, qui a participé à la rédaction de cette proposition, en raison de son expérience syndicale avec les chargés de cours depuis 30 ans, a donné son appui à cette proposition.



Une intervention d'un représentant de l'American Federation of Teachers (AFT) nous a fait cependant prendre conscience de tout le travail qu'il reste à faire pour obtenir la reconnaissance des chargés de cours dans le milieu syndical de l'enseignement supérieur. Sous prétexte que leur contribution nuirait à la qualité de l'enseignement supérieur et menacerait les libertés académiques reconnues des professeurs de carrière, l'American Federation of Teachers prône leur disparition! De telles inquiétudes sont courantes aux États-Unis et se propagent maintenant en Europe. Beaucoup d'efforts restent donc nécessaires pour éliminer de telles inquiétudes et faire connaître davantage le travail des chargés de cours. Nous devons faire valoir notre expérience québécoise à ce chapitre auprès de l'IE!

MARIE BLAIS, VICE-PRÉSIDENTE DE LA FNEEQ
LAVAL RIOUX, CHARGÉ DE COURS À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



BAROMÈTRE DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

Les droits humains et syndicaux en danger

Plus de 200 ans après l'abolition officielle de l'esclavage, 100 ans après que les femmes aient conquis le droit de vote, et 60 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, des millions d'enfants et d'adultes voient toujours leurs droits fondamentaux niés à l'école et dans la société.

Rendu public le 24 juillet, le rapport intitulé *Baromètre de l'Internationale de l'Éducation sur les droits humains et syndicaux 2007* fait l'évaluation la plus complète à ce jour de la qualité de l'éducation et du respect des droits humains et syndicaux dans tous les pays reconnus par les Nations Unies. Rédigé par Sheena Hanley, une enseignante et une syndicaliste qui a été présidente de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et Secrétaire générale adjointe de

l'IE, ce rapport est une mine d'informations utiles aux militantes et aux militants de l'éducation.

De bonnes nouvelles, il y en a quelques-unes dans ce rapport. « Certains pays accomplissent des efforts héroïques », a indiqué madame Hanley au congrès de l'IE. La scolarisation augmente. Les filles bénéficient de bourses. On distribue des repas dans les écoles. On aide les orphelins du SIDA... Mais cela reste de très petites initiatives à l'échelle internationale.

Deux ans de recherche pour recouper et compiler les informations

En plus d'examiner la situation de la petite enfance, de l'éducation primaire, secondaire et supérieure, le Baromètre explore les difficultés d'exercice de la liberté académique et de l'égalité entre les genres. Il fait le tour des

problèmes auxquels sont confrontés les enfants de réfugiés ou issus de minorités. Il se penche aussi sur la question controversée du travail des enfants. Le rapport présente également une analyse avec des critères jamais inclus auparavant, tels que les services aux étudiants ayant des besoins spéciaux, les services aux enfants réfugiés, et d'autres. On y trouve également les conventions internationales ratifiées par chacun des pays.

La version Web du Baromètre des droits humains et syndicaux permettra de mettre à jour les rapports nationaux pour refléter les changements de situations en matière d'éducation et de droits syndicaux.

Le Baromètre 2007 de l'Internationale de l'Éducation sur les droits humains et syndicaux est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ei-ie.org/barometer/fr/index.php>

LE 5^e CONGRÈS MONDIAL DE L'IE RENOUVELLE L'ENGAGEMENT DES ENSEIGNANT(E)S POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ ET UNE JUSTICE SOCIALE

Les délégués ont adopté des résolutions urgentes sur nombre de problèmes auxquels ils doivent faire face en tant qu'enseignants, que syndicalistes et que citoyens du monde. Parmi celles-ci se trouvaient des résolutions sur :

- Les violations des droits humains et syndicaux en Éthiopie, où des enseignants ont été victimes d'assassinat, de torture, d'emprisonnement et de persécution depuis plusieurs années;
- Les violations des droits des aborigènes par le Gouvernement australien, lequel a récemment eu recours à l'armée pour prendre le contrôle de 64 communautés aborigènes isolées;
- La solidarité avec les travailleurs et les enseignants irakiens, dont un nombre effrayant a été tué et blessé.

Les priorités absolues inscrites à l'agenda de l'Internationale de l'Éducation pour la prochaine période comprennent la continuation du soutien aux droits humains et syndicaux des membres et la défense de ces droits partout où ils sont violés. Plus spécifiquement, l'organisation :

- Versera 13 millions d'euros pendant les quatre prochaines années en faveur d'un programme complet visant à parrainer des syndicats enseignants démocratiques dans les pays STAN et au Moyen-Orient, pour les aider à contribuer au processus de paix.
- Maintiendra son travail pour l'égalité entre les genres dans l'éducation, tout en résistant à la discrimination continue et qui connaît un nouvel essor dans de nombreux pays.

- Travaillera à renforcer encore plus ses programmes de solidarité internationale, à soutenir ceux qui combattent la répression et à aider ceux confrontés à des désastres.
- Mettra à profit son travail sur PISA et développera ses propres indicateurs de qualité dans l'éducation.
- Continuera son travail en coalition à l'intérieur de Global Campaign for Education (Campagne Mondiale pour l'Éducation) et de Global March Against Child Labour (Marche Mondiale contre le Travail des Enfants), ainsi que son travail considérable pour la prévention du VIH et du SIDA à travers l'éducation.
- Parrainera le Nouvel Institut de Recherche de l'IE, de façon à ce qu'il puisse jouer un rôle important dans la réalisation de nos objectifs à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement.

« Il s'agit d'un agenda ambitieux et complet, un agenda qui nous le croyons fera la différence dans les vies des enseignants et des travailleurs de l'éducation partout », a dit Nxesi. « Les enseignants du monde entier sont unis comme jamais auparavant et sont résolus à faire de leur mieux pour délivrer à chaque enfant une éducation publique de qualité, forte et stable ».

Mercredi soir le 25 juillet, les délégués ont honoré les enseignants colombiens Samuel Morales et Raquel Castro en leur décernant conjointement le Prix des Droits humains et syndicaux Mary Futrell, et Ernestine Akouavi Akakpo-Gbofu du Togo en lui remettant le Prix de l'Éducation Albert Shanker.



INTERVENTION DE RONALD CAMERON, PRÉSIDENT DE LA FNEEQ

Un aspect important de l'approche de l'Internationale de l'Éducation (IE) et du rapport du secrétaire général, c'est l'idée que les enseignantes et les enseignants ne constituent pas une catégorie distincte des autres salariés dans une société. Nous appuyons donc avec grande ouverture l'appel à l'unité du secrétaire général et de l'IE.

Toutefois, le rassemblement des organisations syndicales ne se décrète pas. C'est pourquoi, nous saluons aussi l'idée d'alliance et de coalition partout dans toutes les régions pour unifier le combat enseignant.

L'IE est une organisation jeune, qui a connu un développement continu de congrès en congrès. Pour la consolider maintenant, nous partageons le projet de coordinations régionales fortes, qui disposent de l'autonomie nécessaire pour concrétiser dans l'action les orientations de l'IE. Nous espérons des campagnes internationales qui portent à conséquence.

Par ailleurs, parmi les discussions d'hier, on veut souligner l'intérêt particulier d'un atelier à l'enseigne de l'affirmation suivante : la privatisation en éducation est le premier pas de la privatisation de l'éducation. Nous croyons

que l'IE doit clarifier son opposition la plus complète aux partenariats privé-public, aux PPP.

En terminant, je veux aussi faire deux commentaires sur des situations particulières.

D'abord la **Palestine**. Je veux appuyer les propos tenus par Willie Madisha dimanche dernier sur le droit à l'éducation en Palestine. La politique de l'IE ne peut pas être centrée sur les divisions palestiniennes mais plutôt se définir en fonction du droit à l'éducation. Nous sommes à Berlin, nous célébrons encore l'effondrement du mur. L'IE doit appeler toutes

Suite à la page 7

LA JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS 2007 A ÉTÉ OFFICIELLEMENT LANCÉE PAR LE PRÉSIDENT DE L'IE, THULAS NXESI, LORS DU 5^e CONGRÈS MONDIAL DE L'IE ORGANISÉ À BERLIN.

Cette journée, qui marque la signature de la Recommandation UNESCO-OIT sur la condition du personnel enseignant en 1966, est devenue une journée importante de lobbying pour les éducateurs du monde entier visant à obtenir des gouvernements l'application des conditions stipulées dans le document.

«En 2007, l'IE et ses affiliés veulent faire comprendre que de meilleures conditions de travail pour les enseignants impliquent de meilleures conditions d'apprentissage pour les apprenants. Nous réclamons un environnement de travail et un salaire décent, une rémunération égale et des droits égaux pour les femmes, un développement professionnel initial et continu, une participation à l'élaboration de politiques et, *last but not least*, une négociation collective pour défendre et améliorer les droits des enseignants» a déclaré Nxesi lors de son discours adressé aux participants du Congrès.

La Recommandation UNESCO-OIT de 1966 sur la condition du personnel enseignant précise les droits du personnel enseignant, parmi lesquels le droit de s'organiser et de négocier les salaires, les conditions de travail et les politiques éducatives. La Recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur expose les droits du personnel travaillant dans l'enseignement supérieur et la recherche, dont le droit à la liberté académique.

Vous trouverez ci-contre la déclaration de campagne de la Journée mondiale des enseignants 2007, intitulée «Nous, enseignants du monde».

ses organisations affiliées à contribuer pour que le mur de l'humiliation en Palestine tombe.

Oaxaca. Nous avons participé à la campagne lancée par l'IE pour les enseignantes et les enseignants éthiopiens. Nous souhaitons qu'une campagne semblable soit faite pour celles et ceux d'Oaxaca. Les enseignantes et les enseignants de cette région ont connu une répression injustifiée depuis plus d'un an. Encore la semaine dernière, une manifestation démocratique et pacifique a été réprimée par la police fédérale mexicaine. Une action urgente de l'IE est absolument nécessaire sur ce plan.

Nous, enseignants du monde

«DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES ENSEIGNANTS IMPLIQUENT DE MEILLEURES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE POUR LES APPRENANTS»

Nous revendiquons :

- **un environnement de travail décent** – un environnement d'apprentissage sûr et sain pour les enseignants et les apprenants, des tailles de classe appropriées et des ressources pédagogiques suffisantes dans la salle de classe;
- **des salaires décents** – des salaires qui garantissent des conditions de vie décentes et qui soient régulièrement payés;
- **une rémunération égale et des droits égaux pour les femmes** – les enseignantes ne doivent souffrir aucune forme de discrimination et les gouvernements doivent garantir l'autonomisation des femmes dans le milieu éducatif, au niveau des prises de décision et sur le lieu de travail;
- **un développement professionnel initial et continu** – l'opportunité d'acquérir et de développer des compétences professionnelles, d'être tenu au courant des nouvelles informations et des nouvelles techniques pédagogiques, ainsi que l'opportunité de développer une carrière;
- **la participation à l'élaboration des politiques** – veiller à ce que les nouvelles politiques reflètent la réalité de la salle de classe; le dialogue social devrait faire partie intégrante de la planification de l'éducation et de l'élaboration de politiques;
- **une négociation collective pour défendre et améliorer les droits des enseignants** – les conditions de travail, ainsi que les évaluations de la qualité des méthodes pédagogiques, doivent être négociées entre les représentants des gouvernements/ employeurs et les syndicats de l'enseignement représentatifs.

Vous venez de signer un contrat de chargé de cours. Vous vous posez sans doute de nombreuses questions. Nous tenterons ici de répondre aux questions les plus couramment soumise aux membres de l'équipe du Comité de relations du travail (CRT). Si vous en avez d'autres, n'hésitez pas à consulter votre exemplaire de la convention collective et à interroger l'équipe des personnes élues, qui travaille pour vous aux bureaux du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), par téléphone au 656-2202, par télécopieur au 656-3186, ou encore par courriel à scccul@scccul.ulaval.ca.

Dans le texte, l'utilisation des mots «chapitre» et «article» fait référence au texte de la convention collective 2007-2010.

SIGNER UN CONTRAT DE CHARGÉ DE COURS C'EST S'ENGAGER À QUOI?

Devenir chargé de cours, c'est d'abord et avant tout assumer une tâche d'enseignement à l'université. Ceci dit, la tâche d'enseignement inclut normalement de nombreuses activités dont les principales sont : la préparation d'un cours; la production du matériel pédagogique nécessaire (plan de cours, instruments d'évaluation); la prestation selon les formules pédagogiques du cours; l'encadrement des étudiants; la supervision des auxiliaires d'enseignement s'il y a lieu; la correction des travaux et examens; la remise des notes dans les délais requis; la participation aux réunions de coordination jusqu'à un maximum de 6 heures pour un cours de 45 heures; la révision des notes des étudiants (article 7.03).

ET L'AIDE PÉDAGOGIQUE?

Les chargés de cours peuvent compter sur de l'aide pédagogique pour la correction des examens et travaux lorsqu'il s'agit de grands groupes. Les articles 7.08 et 7.09 précisent les paramètres pour la détermination de l'aide pédagogique en fonction de la taille des groupes. Cette aide pédagogique se fait prioritairement par l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. Le responsable de l'unité peut aussi, c'est le cas de plusieurs unités, offrir aux chargés de cours un contrat couvrant les heures supplémentaires de correction. Les chargés de cours sont alors rémunérés au taux des auxiliaires d'enseignement du 3^e cycle (article 7.12).

COMMENT SE PROCURER UN EXEMPLAIRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES CHARGÉS DE COURS?

Lors de la signature de votre contrat, il incombe à l'Employeur de vous remettre un exemplaire de la convention collective de même qu'une série d'autres documents. Ces autres documents comprennent : une carte d'identité; un exemplaire du règlement pédagogique de l'unité, lorsque disponible; un document décrivant la politique et les procédures d'évaluation en vigueur dans l'unité; un guide d'accueil, lorsque disponible; une liste des documents disponibles pour consultation dans l'unité comprenant au moins les règlements relatifs aux études et les répertoires des cours et des programmes (article 12.04). Si vous n'avez pas reçu ces documents, tentez de savoir pourquoi ils ne vous ont pas été remis et faites-nous en part.

POURQUOI SIGNER UN FORMULAIRE D'ADHÉSION AU SYNDICAT ALORS QU'UNE COTISATION SYNDICALE EST DÉJÀ PRÉLEVÉE SUR LA PAYE?

En vertu de l'article 47 du Code du travail, l'Employeur doit retenir sur le salaire de tous les chargés de cours visés par la convention le montant fixé à titre de cotisation par l'Assemblée générale des membres du SCCCUL (article 4.03). Donc, dès le 1^{er} versement de votre salaire de chargé de cours, vous cotisez au Syndicat. Vous ne participez pas pour autant à la vie syndicale. Pour cela, vous devez remplir un formulaire d'adhésion au Syndicat au moment de la signature de votre contrat, au bureau du responsable de votre unité (article 4.01 et annexe A), ou plus tard, aux bureaux du Syndicat. Signer le formulaire d'adhésion vous fait membre du Syndicat. Vous avez alors, par exemple, la possibilité de participer activement aux réunions de l'Assemblée générale des chargés de cours et d'y voter. De plus, dès que ce formulaire est signé, vous recevez automatiquement l'ensemble des documents d'information produits par le SCCCUL. Par conséquent, lorsque vous devenez membre du Syndicat, vous vous offrez la possibilité de définir les orientations de celui-ci et ainsi de participer à l'évolution de vos conditions de travail. Notez qu'il est possible de renoncer à votre adhésion en faisant parvenir une lettre au secrétaire général du Syndicat à ce sujet. Cependant, ceci ne vous exempte nullement du prélèvement de la cotisation.

QUAND LA PÉRIODE D'ESSAI SE TERMINE-T-ELLE ?

Lorsque vous enseignez pour la première fois à titre de chargé de cours, vous êtes en période d'essai jusqu'à ce que vous ayez complété 120 heures d'enseignement, réparties sur au moins trois sessions (article 12.05). Tout au long de cette période, votre travail (activités d'enseignement, activités d'apprentissage et prestation en classe) fait l'objet d'appréciations par les étudiants (article 12.07). Si votre unité n'a pas mis en place sa propre procédure d'appréciation des cours, celle-ci est faite en utilisant le questionnaire reproduit à l'annexe K de la convention (article 14.04). La réussite ou non de votre période d'essai dépend du résultat de ces appréciations et de l'évaluation administrative à laquelle chaque nouveau chargé de cours est soumis au cours de la dernière session de sa période d'essai. Si l'évaluation administrative est positive, votre période d'essai est réputée réussie (article 12.10).

COMMENT ÉLARGIR VOTRE ÉVENTAIL DE COURS À DONNER ?

Pour élargir votre éventail de cours à donner, il vous faut demander des profils d'engagement (PECC). La période pour ce faire se situe entre le 15 et le 31 octobre de chaque année (article 8.11). Si vous êtes encore en période d'essai, vous ne pouvez demander de nouveaux PECC que si vous avez obtenu une appréciation positive de la part des étudiants (article 12.06).

QUAND ET COMMENT S'INSCRIRE POUR ENSEIGNER AU COURS DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE SUIVANTE ?

Avant le 15 février, vous recevez du responsable de votre unité un courriel vous invitant à remplir votre formulaire d'inscription annuelle électronique sur lequel vous retrouvez la liste des cours pour lesquels on vous a reconnu les PECC (article 10.05). Si vous voulez donner ce(s) cours, vous devez absolument remplir votre formulaire d'inscription au plus tard le 15 mars. **Pas d'inscription, pas de travail comme chargé de cours durant l'année universitaire suivante.** Ce formulaire peut apparaître rébarbatif à prime abord, surtout lorsque vous le remplissez pour la première fois. En cas de difficulté, n'hésitez pas à communiquer avec les agents de relations du travail, aux bureaux du SCCCUL, afin d'obtenir de l'aide. Il est essentiel que ce formulaire soit rempli à chaque année si vous désirez continuer à travailler comme chargé de cours; il vaut donc la peine d'y mettre le temps et l'application nécessaires pour le compléter

adéquatement. Par ce formulaire, vous exprimez clairement votre volonté d'enseigner et votre disponibilité pour ce faire, au cours de l'année académique qui suit. Par la suite, seule votre disponibilité peut être modifiée et vous devez en informer le responsable de l'unité le plus tôt possible (article 10.06).

COMMENT SE FAIT L'ATTRIBUTION DES COURS ?

À la suite de l'inscription annuelle des chargés de cours, les responsables d'unité dressent une liste de disponibilité de leurs chargés de cours (article 10.07). Cette liste sert d'outil pour faire l'attribution des cours. Ceux-ci sont d'abord affichés à titre indicatif (article 10.09), puis ils sont attribués selon une procédure bien définie en tenant compte de la compétence (les PECC) et de l'ancienneté (le nombre de points) de chaque chargé de cours (article 10.10). La clause de réserve de 10.02 de la convention permet à l'Employeur de réserver des cours, notamment à l'intention des étudiants de 2^e et de 3^e cycles. Des dates limites sont fixées pour ce faire et l'Employeur a l'obligation de faire parvenir au Syndicat la liste nominative des personnes engagées en vertu de cette clause.

COMMENT S'INTÉGRER À LA VIE DÉPARTEMENTALE ?

En fait, toutes les unités ne font pas preuve du même degré d'ouverture en ce qui a trait à l'intégration des chargés de cours. La logique voudrait pourtant que nous soyons présents, notamment aux réunions des assemblées d'unité, là où les décisions concernant l'ensemble de la tâche d'enseignement sont prises. Depuis l'automne 2005, les chargés de cours peuvent participer aux comités de programme du premier cycle dans les unités où la participation des chargés de cours aux enseignements de ce programme atteint 40%. Dans certaines unités, vous serez conviés d'emblée à des réunions de coordination. Il se peut que vous soyez aussi invités à participer aux activités sociales et pédagogiques en toute convivialité avec vos collègues professeurs. Quoi qu'il en soit, le SCCCUL vous invite à consulter régulièrement le babillard dédié aux personnes chargées de cours dans chacune des unités; vous y trouverez des informations très utiles qui pourraient vous permettre, notamment, de mieux vous intégrer à la vie universitaire en général. Permettons-nous aussi de préciser que votre participation régulière aux diverses activités socio-culturelles, pédagogiques et syndicales du SCCCUL, constitue une excellente façon de démêler l'écheveau

complexe de ce vaste ensemble qu'est l'Université et, par conséquent, de vous y intégrer graduellement.

UN CHARGÉ DE COURS A-T-IL DROIT À CERTAINS CONGÉS?

Certainement. Les chargés de cours bénéficient d'un congé de maladie rémunéré en cas de maladie ou d'accident, selon des modalités détaillées au chapitre 20 de la convention. Vous pouvez également vous absenter du travail sans perte de traitement dans le cas du décès de votre conjoint, de votre enfant, de l'enfant de votre conjoint, de votre père, de votre mère, d'un frère, d'une sœur, etc. (article 19.22). Si vous êtes appelés à agir comme jurés ou à comparaître comme témoin dans une cause où vous n'êtes pas l'une des parties, vous ne subissez aucune perte de salaire ou de droit en raison de votre absence au travail (article 19.25). Par ailleurs, vous avez droit à un congé de maternité indemnisé lorsque que vous êtes sous contrat et que vous avez accumulé 20 semaines de travail à titre de chargée de cours, à l'intérieur des trois sessions précédant le début de ce congé (article 19.04). D'autres possibilités pour les congés de maternité, de paternité, de parentalité et d'adoption sont prévues au chapitre 19 de la convention. Enfin, il va de soi qu'on ne peut vous demander de travailler lors des congés fériés prévus au calendrier universitaire sans vous verser une rémunération supplémentaire (article 19.28).

LES CHARGÉS DE COURS ONT-ILS UNE ASSURANCE MÉDICAMENTS?

Non. Lors de la réunion de l'Assemblée générale du 22 janvier 2001, il a été décidé que l'assurance médicaments serait remplacée par un régime de congé de maladie rémunéré par l'Employeur. Donc, pour bénéficier d'une assurance médicament, vous devez soit profiter de l'assurance médicament de votre conjoint, soit vous adresser à votre ordre professionnel, s'il y a lieu. À défaut des deux premières solutions, il faut vous inscrire directement à la R.A.M.Q.

COMMENT OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PARFAIRE VOS CONNAISSANCES?

Chaque année, une somme importante d'argent est versée à une caisse destinée au financement d'activités de perfectionnement des chargés de cours. Les activités de perfectionnement admissibles peuvent être de courte durée ou de longue durée. Le perfectionnement de courte durée (jusqu'à 1000 \$ par

année) vous permet de participer à des activités professionnelles, tandis que le perfectionnement de longue durée peut servir à compléter vos études, réaliser des travaux de recherche, rédiger un livre, etc. Les demandes de perfectionnement de courte durée doivent être présentées au plus tard la journée de la tenue de l'activité à laquelle vous désirez participer et sont reçues en tout temps. Les demandes de perfectionnement de longue durée font l'objet de deux concours par année dont les dates limites de participation sont respectivement le 15 novembre et le 15 avril (chapitre 13 et annexe J). Les formulaires de demande de perfectionnement sont disponibles sur le site Internet du Vice-rectorat aux ressources humaines, à l'adresse suivante :

http://www.rh.ulaval.ca/sgc/accueil/enseignant_recherche/charges_cours/cc_perfectionnement.

PEUT-ON CONTRIBUER À UN RÉGIME DE RETRAITE?

Oui, vous pouvez contribuer au Régime complémentaire de retraite des employés de l'Université Laval (RCREUL) si vous répondez à ses critères d'admissibilité. Il est d'ailleurs très avantageux de le faire. Est-il besoin d'insister sur la nécessité de se constituer un fonds de retraite, particulièrement lorsqu'on est un travailleur à statut précaire? L'adhésion au régime de retraite de l'université est facultative et le Bureau de la retraite informe les chargés de cours lorsqu'ils peuvent y cotiser. La contribution des chargés de cours est fixée à 7,5% de leur salaire et est prélevée directement sur leur paye. La contribution de l'Employeur est fixée à 7,9% de ce même salaire (article 23.03).

PRISE DE RETRAITE À 60 ANS?

La convention permet à un chargé de cours en lien d'emploi, ayant accumulé 100 points de classement et plus à l'Université Laval, et prenant sa retraite à compter de l'âge de soixante (60) ans, de recevoir une allocation de retraite équivalant à celle que reçoivent les professeurs visés par l'unité d'accréditation du SPUL (article 23.06). N'hésitez surtout pas à communiquer avec les agentes de relations du travail pour recevoir de l'information sur le sujet.

LES ENFANTS DES CHARGÉS DE COURS PEUVENT-ILS BÉNÉFICIER D'UNE EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ?

Oui, à la condition que le chargé de cours ait obtenu une charge de travail de 4 points et plus durant l'année universitaire précédente. L'exonération des frais de scolarité est égale aux frais de scolarité et aux frais afférents aux études en vigueur pour l'année 1989-1990 (article 22.24). La demande se fait directement auprès du Vice-rectorat aux ressources humaines. Pour plus d'information et avoir accès à un formulaire de demande, consulter le site du vice-rectorat à l'adresse Internet suivante:

http://www.rh.ulaval.ca/sgc/accueil/enseignant_recherche/charges_cours/ccc_exoneration.

COMMENT INVESTIR DANS FONDATION (REER)?

Fondation est un fonds d'épargne-retraite de travailleurs de la CSN. À votre demande, l'université peut retenir un montant sur votre salaire à chaque paie en vue de son versement dans le fonds (articles 22.20 à 22.23). Pour plus

d'information, nous vous invitons à consulter le site Internet de Fondation, à l'adresse suivante : <http://www.fondation.com/index.php>.

COMMENT VOUS TENIR INFORMÉS DE SESSION EN SESSION?

D'abord, en surveillant les parutions régulières du journal *Expresso* publié pour les membres du SCCCUL et en participant aux réunions de l'Assemblée générale. Enfin, si vous souhaitez participer davantage aux activités du SCCCUL, n'hésitez pas à devenir délégué de votre unité au Conseil syndical. À ce sujet, nous vous prions de communiquer avec le secrétaire général du syndicat, monsieur Pierre-Charles Tremblay, par courriel ou par téléphone.

N'hésitez pas à communiquer avec les agentes de relations du travail du SCCCUL, Mireille Boisvert, Aline Pageau Lauzière et Marie-Josée Verreault :

par téléphone : 656-2202

par courriel : crt@sccc.ulaval.ca

COMITÉ DE RELATIONS DU TRAVAIL (CRT)

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

À la suite de l'obtention d'une bourse de perfectionnement long et court, les demandes de paiement adressées au VRRH, seront gérées sur Internet exclusivement. Le numéro de compte vous sera fourni sur la lettre d'acceptation de votre projet.

Nous incitons les chargées et chargés de cours de chaque unité à se prévaloir de la possibilité de formation dite collective sur un thème ou sujets spéciaux. (table ronde, mini colloque, conférencier expert, café pédagogique sur un

thème, etc.). Il peut être intéressant de privilégier ce mode de formation pour créer des liens pédagogiques et professionnels et briser ainsi l'isolement qui nous caractérise.

Toute demande devrait être acheminée au VRRH par l'entremise de votre directeur de département. Des fonds sont prévus à cet effet au budget du Comité de perfectionnement.

MARTHE DESCHESNES

CLAUDE RIOUX